



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 21-25 juin 2021

Distribution: générale	Point 1 de l'ordre du jour
Date: 18 mai 2021	WFP/EB.A/2021/1/2
Original: anglais	Adoption de l'ordre du jour
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>)

Ordre du jour provisoire annoté

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa session annuelle de 2021. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Déclaration liminaire du Directeur exécutif*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présentera au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté. Après cet exposé, les invités d'honneur et personnalités conviés prendront la parole avant un débat participatif.

4. *Rapports annuels*

a) Rapport annuel sur les résultats de 2020

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, **pour examen et approbation**, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 – Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2020 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année, tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

b) Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2020

Le Rapport annuel du Bureau de la déontologie est présenté au Conseil **pour examen**. Le rapport décrit le travail mené par le Bureau de la déontologie entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020 dans chaque domaine relevant de son mandat, et renseigne sur les activités entreprises.

c) Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2020 et note de la direction

Le Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation est présenté au Conseil **pour examen**. Le rapport décrit le travail mené par le Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020 dans chaque domaine relevant de son mandat, et renseigne sur les activités entreprises.

5. Questions de politique générale

a) Politique du PAM en matière de personnel

Comme suite aux recommandations formulées dans l'évaluation de la stratégie du PAM en matière de personnel (2014-2017), examinée par le Conseil à sa première session ordinaire de 2020, le Secrétariat présente au Conseil une nouvelle politique en matière de personnel, qui lui est soumise **pour approbation**.

b) Politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption

La politique de lutte contre la fraude et la corruption actuellement en vigueur a été approuvée par le Conseil à sa session annuelle de 2015. Compte tenu de l'évolution récente du cadre de contrôle du PAM, une version révisée de la politique est présentée au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, pour information, des observations et des recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

c) Politique révisée de communication des rapports de contrôle émanant du Bureau de l'Inspecteur général

La politique en vigueur en matière de communication des rapports concernant le contrôle a été approuvée par le Conseil à sa session annuelle de 2017. Comme suite à l'approbation du cadre de contrôle du PAM par le Conseil à sa session annuelle de 2018 et à l'issue d'échanges entre l'Inspectrice générale et les membres, une version révisée de cette politique est présentée au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

d) Point sur le plan d'exécution de la politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle

Comme l'a demandé le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2020, lorsqu'il a approuvé la Politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle, le Secrétariat présente un point sur le plan d'exécution de cette politique, accompagné d'un budget estimatif. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

e) Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (2020)

Ce document offre une vue d'ensemble du rôle joué par le PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective pendant l'année écoulée, signale les tendances et les difficultés influant sur les interventions du PAM, et met en lumière les incidences pour ce dernier. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

f) Point sur l'élaboration du Plan stratégique du PAM pour 2022-2026*

À la demande du Bureau, le Secrétariat présente un point sur l'état d'avancement de l'élaboration du Plan stratégique du PAM pour 2022-2026, comme suite aux échanges informels initialement tenus avec les États membres. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

g) Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida

Ce rapport fait le point sur l'application de la politique du PAM en matière de lutte contre le VIH et le sida (WFP/EB.2/2010/4-A) dans le contexte de la poursuite du développement du traitement antirétroviral à plus grande échelle. Il décrit également les succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions concernant le VIH et la tuberculose présentées au Fonds mondial. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

h) Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)*

Le Secrétariat présente au Conseil un point sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

6. **Ressources, questions financières et budgétaires**

a) Comptes annuels vérifiés de 2020

Les Comptes annuels vérifiés présentent un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2020. Ils comportent également une analyse de l'Auditeur externe sur les états financiers, qui fournit au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

b) Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2020)

Ce rapport porte sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate et du Mécanisme de financement anticipé, et couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Ce document est présenté au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

* Ce point sera examiné durant la session.

c) Rapport annuel du Comité d'audit

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant relevant du Conseil et du Directeur exécutif. Le rapport annuel décrit les activités menées par le Comité pendant la période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Cette date de clôture coïncide avec la fin de la préparation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

d) Rapport annuel de l'Inspectrice générale et Note du Directeur exécutif

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil est saisi du rapport de l'Inspectrice générale sur les activités de contrôle.

Ce rapport, qui couvre l'année 2020, étudie, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offre un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes. Il est accompagné d'une Note du Directeur exécutif. Ces deux documents sont présentés au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

e) Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle - 2020

Le Secrétariat décrit de manière plus détaillée et analyse les points importants en matière de risque et de contrôle signalés dans la déclaration du Directeur exécutif sur le contrôle interne pour 2020, disponible dans les Comptes annuels vérifiés de 2020, qui doivent faire l'objet d'une attention prioritaire en 2021. L'analyse est fondée sur l'examen des informations communiquées par l'ensemble des responsables dans le cadre du cycle 2020 d'élaboration des assurances du Directeur exécutif et fait référence aux éléments factuels recueillis par les organes de contrôle interne. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

f) Rapport de l'Auditeur externe sur les initiatives internes d'importance primordiale et réponse de la direction du PAM aux recommandations de l'Auditeur externe

Ce rapport rend compte des résultats d'un audit externe portant sur les initiatives internes d'importance primordiale. L'audit avait essentiellement pour objectif d'examiner si: i) les initiatives internes d'importance primordiale répondent à des enjeux stratégiques du PAM et entrent dans la définition préalablement arrêtée par le Conseil d'administration; ii) le processus de sélection, de mise en œuvre et de suivi des initiatives internes d'importance primordiale est maîtrisé et de nature à permettre au Conseil d'administration de décider de les approuver ou non sur la base d'éléments solides; iii) le cadre budgétaire et les modalités de financement des initiatives internes d'importance primordiale sont transparents et adaptés aux besoins du PAM; iv) les initiatives internes d'importance primordiale ont été conçues de manière à permettre d'en mesurer les résultats et de déterminer si les objectifs fixés au départ ont été atteints. La réponse du Secrétariat aux recommandations formulées dans le rapport est également présentée. Ces deux documents sont soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

g) Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion de l'information sur les bénéficiaires et réponse de la direction du PAM aux recommandations de l'Auditeur externe

Ce rapport rend compte des résultats d'un audit externe consacré à la gestion de l'information sur les bénéficiaires. Cet audit avait essentiellement pour objectif de: i) préciser la notion de "bénéficiaire" et les règles de comptabilisation correspondantes, selon les types d'assistance fournis et les populations concernées; ii) analyser, du point de vue de la fiabilité des méthodes employées, la gestion des données sur les bénéficiaires tout au long du cycle allant de l'évaluation des besoins à l'analyse des données en passant par la collecte, le traitement et le suivi de celles-ci; iii) comprendre comment ces données sont recueillies, mesurées et évaluées pour permettre aux responsables du PAM d'orienter leurs décisions de gestion; iv) analyser la qualité des rapports établis sur les bénéficiaires aux niveaux des bureaux et du Siège du PAM. La réponse du Secrétariat aux recommandations formulées dans le rapport est également présentée. Ces deux documents sont soumis au Conseil **pour examen**.

h) Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe

Ce rapport récapitule les mesures prises par le Secrétariat pour mettre en œuvre les recommandations de l'Auditeur externe. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

i) Rapport du Directeur exécutif sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2020

Conformément à l'article XIII.4 (f) du Règlement général, ce rapport est présenté au Conseil **pour information** et récapitule: les contributions qui ne garantissent pas un recouvrement intégral des coûts reçues des gouvernements de pays en développement et de pays en transition, et d'autres donateurs non habituels (article XIII.4 (c) du Règlement général); les contributions pour lesquelles une réduction des coûts d'appui indirects et, le cas échéant, des coûts d'appui directs d'une ou de plusieurs activités ou une dérogation à leur application a été consentie (article XIII.4 (d) du Règlement général); et les contributions des gouvernements de pays en développement et de pays en transition auxquelles s'applique un taux réduit de recouvrement des coûts d'appui indirects défini par le Conseil (article XIII.4 (e) du Règlement général).

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

j) Utilisation de l'excédent du Compte spécial d'auto-assurance

Le Secrétariat présente une proposition visant à transférer au Compte d'intervention immédiate l'excédent d'un montant de 20 millions de dollars É.-U. du Compte spécial d'auto-assurance. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

7. **Rapports d'évaluation**

a) Rapport annuel sur l'évaluation en 2020 et réponse de la direction

Le Rapport annuel sur l'évaluation donne une vue d'ensemble des évaluations centralisées et décentralisées achevées, en cours ou prévues. Il examine la performance de la fonction d'évaluation du PAM et souligne les domaines auxquels il faudra prêter attention dans les années à venir. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

b) Rapport succinct de l'évaluation stratégique de la contribution des activités d'alimentation scolaire à la réalisation des objectifs de développement durable et réponse de la direction

Cette évaluation couvre les activités menées par le PAM dans le domaine de l'alimentation scolaire entre janvier 2014 et décembre 2019, et s'attache notamment à évaluer les moyens dont dispose le PAM en la matière et à comprendre ce dont il a besoin pour pouvoir appuyer efficacement l'alimentation scolaire dans différents contextes nationaux tout en tirant parti des possibilités énoncées dans le Programme 2030. L'évaluation examine également les résultats de la politique révisée de 2013 en matière d'alimentation scolaire à la lumière des objectifs de développement durable. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

c) Synthèse des éléments factuels et des enseignements relatifs au renforcement des capacités des pays tirés des évaluations décentralisées et réponse de la direction

Cette synthèse comporte une analyse des constatations et des recommandations issues d'évaluations décentralisées du PAM menées depuis 2016 sur certains thèmes ou domaines d'activité. Elle vise à tirer des enseignements de l'expérience, à évaluer les résultats obtenus et à alimenter la base de données factuelles du PAM. Ce document est présenté au Conseil **pour examen**.

d) Rapport succinct de l'examen par les pairs de la fonction d'évaluation au Programme alimentaire mondial et réponse du PAM

Ce rapport présente les résultats de l'examen par les pairs de la fonction d'évaluation au PAM effectué par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques en 2020 ainsi que les recommandations formulées à cette occasion. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

e) Point sur l'application des recommandations issues des évaluations

Ce document est le rapport annuel présenté au Conseil sur l'application des recommandations issues des évaluations. Il renseigne sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ont été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

8. **Questions opérationnelles**

a) Plans stratégiques de pays

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, du plan stratégique de pays ci-après:

1. Cuba (2021-2024)

- b) Révisions de plans stratégiques de pays et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Conseil d'administration au moyen d'un vote par correspondance

Le Conseil est saisi, **pour information**, de la révision du plan stratégique de pays ci-après, approuvée par correspondance:

1. Congo (2019-2023)

9. **Questions d'organisation et de procédure**

- a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2021-2022

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2021-2022 est présentée **pour information**.

10. **Questions d'administration et de gestion**

- a) Nomination de deux membres du Comité d'audit

Le second mandat de deux membres du Comité d'audit arrivera à échéance le 14 novembre 2021. Le Conseil va nommer deux nouveaux membres sur la base des recommandations formulées par le jury. Ce document est présenté au Conseil **pour approbation**.

- b) Nomination de l'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle

Le Directeur exécutif recommande au Conseil d'approuver le candidat proposé pour le poste d'Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle. Ce document est présenté au Conseil **pour approbation**.

- c) Rapport du Corps commun d'inspection: le multilinguisme dans le système des Nations Unies

Conformément à la demande du Conseil, le Secrétariat présente les observations du PAM relatives aux recommandations issues du document intitulé "Rapport du Corps commun d'inspection: le multilinguisme dans le système des Nations Unies". Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

- d) Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil

Conformément à une procédure adoptée en 2012, les organismes représentatifs du personnel prendront la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

- e) Rapport sur les pertes globales pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020

Le Directeur exécutif présente au Conseil, **pour information**, un rapport sur les pertes de produits alimentaires avant et après livraison subies dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport décrit les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes avant et après livraison entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020. Il fait expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel.

f) Point sur l'achat de produits alimentaires*

À la première session ordinaire de 2006, les membres du Conseil ont demandé que le PAM rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Le rapport à l'examen, soumis **pour information**, présente: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux. En application de l'article XII.4 du Règlement général, le rapport porte également sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits dans les pays en développement.

g) Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) au 31 décembre 2020

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document qui rend compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2020. Ce rapport indique le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un engagement de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Il fournit aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

h) Rapport sur la sécurité

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document présente une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2020, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

11. *Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2021 du Conseil d'administration*

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, un résumé des travaux de sa première session ordinaire de 2021 lui est présenté **pour approbation**.

12. *Questions diverses*

a) Point sur la participation du PAM aux préparatifs du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021

À la demande du Bureau, le Secrétariat fait régulièrement un bref point sur les activités menées par les organismes ayant leur siège à Rome pour préparer le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021. Ce point de l'ordre du jour est soumis au Conseil **pour examen**.

b) Exposé oral - aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel*

Comme proposé par le Secrétariat lors de la réunion du Bureau du 15 janvier 2021, un exposé oral consacré à un aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel, y compris ceux directement liés à l'impact de la pandémie de COVID-19, sera présenté au Conseil **pour information**.

- c) Présentation orale sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM*

Un rapport sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera présenté oralement au Conseil **pour information**.

- d) Point sur le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies*

Suite à la demande formulée par le Bureau, un point sur les opérations et les activités du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies est présenté au Conseil **pour information**.

13. Vérification des décisions et recommandations adoptées

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.